



CAJ/63/10

ORIGINAL : anglais

DATE : 16 octobre 2011

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

COMITÉ ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Soixante-troisième session
Genève, 7 avril 2011

COMPTE RENDU

adopté par le Comité administratif et juridique

Ouverture de la session

- *1. Le Comité administratif et juridique (CAJ) a tenu sa soixante-troisième session à Genève le 7 avril 2011, sous la présidence de M. Lü Bo (Chine).
- *2. Le président ouvre la session et souhaite la bienvenue aux participants.
3. La liste des participants fait l'objet de l'annexe I du présent compte rendu.
- *4. Le président informe le CAJ que l'ex-République yougoslave de Macédoine a déposé, le 4 avril 2011, son instrument d'adhésion à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV et deviendra le soixante-neuvième membre de l'Union le 4 mai 2011.
- *5. Par ailleurs, le président note que le statut d'observateur auprès du Conseil, du CAJ, du Comité technique (TC) et des groupes de travail techniques (TWP) a été accordé à l'Association for Plant Breeding for the Benefit of Society (APBREBES) et à la Coordination européenne Via Campesina (ECVC), et que le statut d'observateur de CropLife International a été élargi au CAJ, au TC et aux TWP.

* L'astérisque précédant le numéro du paragraphe indique que le texte est reproduit du compte rendu des conclusions (document CAJ/63/9).

*6. Le président confirme que le compte rendu de la soixante-deuxième session du CAJ, tenue à Genève le 19 octobre 2010 (document CAJ/62/9), a été approuvé par correspondance et qu'il est disponible sur le site Web de l'UPOV.

Adoption de l'ordre du jour

*7. Le CAJ adopte l'ordre du jour tel qu'il figure dans le document CAJ/63/1 avec l'adjonction du document CAJ/63/8 au titre des points 4, 5, 6, 8 et 9.

Rapport verbal sur les faits nouveaux intervenus dans le Comité technique

*8. Le CAJ prend note du rapport verbal présenté par M. Joël Guiard (France), président du TC, à la quarante-septième session du TC, qui s'est tenue à Genève du 4 au 6 avril 2011 (voir le document CAJ/63/8).

Documents TGP

*9. Le CAJ examine les documents CAJ/63/2, CAJ/63/8, TGP/11/1 Draft 10 et TGP/5 Section 10/2 Draft 2.

TGP/11 Examen de la stabilité (document TGP/11/1 Draft 10)

*10. Le CAJ propose l'adoption du document TGP/11/1 par le Conseil sur la base du document TGP/11/1 Draft 10 modifié selon les indications du document et conformément à la proposition du TC figurant au paragraphe 2 du document CAJ/63/8 comme suit :

Annexe I	
1.3	<p>remplacer le deuxième paragraphe pour le libeller comme suit :</p> <p>“Outre les cinq arbres fournis pour l'examen de la distinction, une deuxième série d'arbres doit être fournie pour l'examen de l'homogénéité et de la stabilité. Il faut un minimum de 25 arbres sur un porte-greffe MM106 ou de 30 arbres sur un porte-greffe M9. Ces arbres peuvent se trouver sur un site choisi par l'obteneur ou son mandataire et doivent être déterminés au moment de la remise des arbres fournis pour l'examen de la distinction. Ces arbres doivent être issus du deuxième cycle de reproduction ou de multiplication au moins, et doivent être de la même qualité, que les arbres utilisés pour l'examen de la distinction”.</p>

*11. Le CAJ convient que le document TGP/11/1 Draft 10, modifié comme indiqué ci-dessus, doit servir de base pour l'adoption du document TGP/11/1 par le Conseil à sa quarante-cinquième session ordinaire, qui se tiendra à Genève le 20 octobre 2011.

TGP/5 Section 10/2 Expérience et coopération en matière d'examen DHS : notification des caractères supplémentaires (document TGP/5 Section 10/2 Draft 2)

*12. Le CAJ propose l'adoption du document TGP/5 Section 10/2 par le Conseil sur la base du document TGP/5 Section 10/2 Draft 2, modifié selon les indications du document et

conformément aux propositions du TC figurant au paragraphe 5 du document CAJ/63/8 comme suit :

4.2, 4.3	remplacer le texte qui lira comme suit : “4.2 Les propositions relatives à la notification au Bureau de l’Union de caractères et de niveaux d’expression supplémentaires au moyen du document TGP/5, section 10, seront présentées aux groupes de travail techniques à la première occasion, avec des précisions sur l’étendue de l’utilisation du caractère concerné. Les caractères seront ensuite publiés, le cas échéant, dans la zone d’accès restreint du site Web de l’UPOV (http://www.upov.int/restrict/fr/index_drafters_kit.htm) sur la base des observations formulées par le(s) groupe(s) de travail technique(s) compétent(s) et/ou le(s) groupe(s) de travail technique(s) à engager une révision totale ou partielle des principes directeurs d’examen concernés”.
Annexe	apporter des précisions sur l’étendue de l’utilisation du caractère concerné dans la case destinée aux explications/illustrations

*13. Le CAJ convient que le document TGP/5: Section 10/2 Draft 2, tel que modifié ci-dessus, doit servir de base pour l’adoption du document TGP/5: Section 10/2 par le Conseil à sa quarante-cinquième session ordinaire, qui se tiendra à Genève le 20 octobre 2011.

Programme d’élaboration des documents TGP

*14. Le CAJ approuve le programme d’élaboration des documents TGP figurant dans l’annexe du document CAJ/63/2, sous réserve de l’incorporation dans le programme de la révision du document TGP/7 “Élaboration des principes directeurs d’examen”, telles qu’énoncées aux paragraphes 8 à 10 du document CAJ/63/8.

Bases de données d’information de l’UPOV

*15. Le CAJ examine les documents CAJ/63/6 et CAJ/63/8 et la présentation du prototype de la version consultable sur le Web de la base de données sur les variétés végétales, faite par Mme Lili Chen, conceptrice de logiciels à l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).

*16. Le CAJ prend note des progrès réalisés concernant :

- a) la base de données GENIE indiqués aux paragraphes 2 à 4 du document CAJ/63/6; et
- b) le programme d’améliorations de la base de données sur les variétés végétales (“programme”), tel qu’indiqué aux paragraphes 5 à 28 du document CAJ/63/6.

Calendrier prévu pour l’introduction d’une version Web de la base de données sur les variétés végétales

*17. Le CAJ approuve la proposition de lancer sur le site Web de l’UPOV, au cours de l’année 2011, une version Web de la base de données sur les variétés végétales, fondée sur le contenu actuel de la base de données UPOV-ROM sur les variétés végétales. Le CAJ indique

que la base de données contiendra les mêmes données que celles qui ont été communiquées pour la base de données UPOV-ROM, conformément aux procédures actuelles de présentation des données, et comportera des fonctions de recherche similaires. Il précise que, en outre, des dispositions seront prises pour que les résultats des recherches soient téléchargés sous la forme d'un tableur Excel ou d'un compte rendu en format html de façon à donner ainsi un accès complet aux données de la base de données sur les variétés végétales.

*18. Le CAJ indique que le prototype d'une version Web de la base de données sur les variétés végétales sera présenté à la quatre-vingt-unième session du Comité consultatif, qui se tiendra à Genève le 8 avril 2011. Il indique également que les commentaires du TC et du CAJ seront communiqués au Comité consultatif à sa quatre-vingt-unième session et seront communiqués au Comité consultatif examiner les propositions relatives au lancement de la version Web de la base de données sur les variétés végétales exposées dans le document CAJ/63/6.

Politique d'accès à la base de données sur les variétés végétales

*19. En ce qui concerne la version Web de la base de données sur les variétés végétales, le CAJ note que le Comité consultatif, à sa quatre-vingt-unième session, qui se tiendra à Genève le 8 avril 2011, sera invité à examiner les options ci-après relatives à la politique d'accès :

a) accès gratuit pour tous les utilisateurs;

b) accès gratuit pour l'ensemble des membres de l'Union, des contributeurs à la base de données sur les variétés végétales et des autres parties agréées par les membres de l'Union. Les autres abonnés devront s'acquitter :

i) d'une taxe annuelle semblable à celle facturée pour la base de données UPOV-ROM; ou

ii) d'une taxe en fonction de l'utilisation, par exemple, le nombre de recherches effectuées.

*20. Le CAJ indique que, à sa quarante-septième session, le TC a pris note du soutien de certaines délégations à l'option de l'"accès gratuit pour tous les utilisateurs".

*21. Le CAJ fait part de sa préférence pour une politique d'"accès gratuit pour tous les utilisateurs", pour la version Web de la base de données sur les variétés végétales et noté que les observations faites par le CAJ et le TC seront présentées au Comité consultatif, à sa quatre-vingt-unième session.

Nom de la base de données sur les variétés végétales

*22. Le CAJ fait part de son soutien à la proposition de donner à la base de données sur les variétés végétales le nouveau nom de "VENUS" et de mettre au point un symbole visuel approprié et note qu'il sera rendu compte des observations du CAJ au Comité consultatif, à sa quatre-vingt-unième session.

*23. En réponse à une demande de précisions concernant la procédure d'approbation des politiques relatives à la base de données sur les variétés végétales, le secrétaire général adjoint indique que, par le passé, les questions de politique générale concernant la base de données sur les variétés végétales ont été approuvées par le Comité consultatif. Toutefois, il a rappelé que le

Comité consultatif, à sa soixante-dix-huitième session, tenue les 21 et 22 octobre 2009, “est convenu que, sauf décision contraire du Conseil, les documents contenant des principes ou des orientations de l’UPOV, une fois approuvés par les comités compétents de l’UPOV, selon le cas, doivent être adoptés par le Conseil. Lorsqu’une présentation rapide des principes ou des orientations de l’UPOV est nécessaire, de sorte qu’ils ne peuvent être adoptés moyennant la soumission d’un document au Conseil, il sera demandé aux représentants des membres auprès du Conseil de l’Union de les approuver par correspondance”. Par conséquent, sous réserve de la décision du Comité consultatif, le secrétaire général adjoint prévoit que les recommandations du Comité consultatif sur les questions de politique générale relatives à la base de données sur les variétés végétales devront être présentées pour adoption par le Conseil.

Techniques moléculaires

*24. Le CAJ examine les documents CAJ/63/7, CAJ/63/8 et BMT/DUS Draft 5.

Directives BMT

*25. Le CAJ prend note de l’adoption du document UPOV/INF/17/1 “Directives concernant les profils d’ADN : choix des marqueurs moléculaires et construction d’une base de données y relative (‘Directives BMT’)”.

Révision des documents TC/38/14-CAJ/45/5 et TC/38/14 Add.-CAJ/45/5 Add

*26. Le CAJ propose l’adoption du document BMT/DUS par le Conseil sur la base du document BMT/DUS Draft 5, modifié selon les indications du document et conformément aux propositions du TC figurant au paragraphe 19 du document CAJ/63/8 comme suit :

Généralités	le Comité de rédaction doit vérifier les traductions espagnole, française et allemande avant que le document soit préparé pour son adoption par le Conseil.
2.4	supprimer “Système permettant la”
Annexe 4 - Titre	supprimer “Système permettant la”

*27. Le CAJ convient que le document BMT/DUS Draft 5, modifié comme indiqué ci-dessus, servira de base pour l’adoption du document BMT/DUS par le Conseil à sa quarante-cinquième session ordinaire, qui se tiendra à Genève le 20 octobre 2011.

*28. Le CAJ indique qu’une explication générale du contexte des documents d’information, y compris les documents TGP, sera fournie au moyen, par exemple, des cours d’enseignement à distance, du site Web de l’UPOV et de documents distribués lors des sessions.

Élaboration éventuelle du document TGP/15

*29. Le CAJ convient que document TGP/15 doit être élaboré séparément, mais parallèlement, au document BMT/DUS, compte tenu du fait que le document BMT/DUS fournira un rapport sur l’élaboration et l’examen de tous les modèles au sein de l’UPOV, et

que le document TGP/15 fournira des indications sur l'utilisation des modèles évalués positivement et pour lesquels des exemples acceptés pourront être fournis, c'est-à-dire les modèles "Marqueurs moléculaires propres aux caractères" (section 3.1.1) et "Combinaison de [caractères] phénotypiques et de distances moléculaires pour gérer des collections de variétés" (section 3.1.2) pour l'heure. Il décide que ces deux documents doivent définir des objectifs précis et qu'ils devraient être adoptés par le Conseil. Le CAJ décide également qu'il convient d'examiner la manière de tenir efficacement à jour ces deux documents.

Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT)

*30. Le CAJ prend note du compte rendu sur les faits nouveaux survenus au sein du BMT, tels qu'énoncés aux paragraphes 32 et 33 du document CAJ/63/7. Le CAJ prend note du programme de la treizième session du BMT, qui se tiendra à Brasilia (Brésil), du 22 au 24 novembre 2011, l'atelier préparatoire étant prévu le 21 novembre 2011, tel qu'indiqué aux paragraphes 34 et 35 du document CAJ/63/7. Le CAJ indique que, pour encourager la soumission d'informations sur l'utilisation de techniques moléculaires aux fins de l'examen des variétés essentiellement dérivées et de l'identification variétale, de consacrer une journée spéciale à ces points de l'ordre du jour lors de la treizième session du BMT. Le CAJ prend note que des obtenteurs et d'autres experts seront notamment invités à participer à cette journée spéciale, le 22 novembre 2011.

Élaboration de matériels d'information concernant la Convention UPOV

*31. Le CAJ examine les documents CAJ/63/3 et CAJ-AG/10/5/7.

32. En réponse à une demande de précisions formulée par la délégation de la Norvège sur la portée des notes explicatives, le Bureau de l'Union indique que ces notes concernent les articles pertinents des Actes de 1991 et de 1978 de la Convention UPOV, sauf indications contraires dans l'aperçu figurant à l'annexe du document CAJ/63/3.

Compte rendu des travaux du CAJ-AG à sa cinquième session

*33. Le CAJ prend note du compte rendu des travaux du CAJ-AG à sa cinquième session, de la manière indiquée dans le document CAJ-AG/10/5/7 "Compte rendu" et résumée dans les paragraphes 5 à 21 du document CAJ/63/3.

Matériels d'information examinés par le CAJ par correspondance

*34. Le CAJ prend note de l'adoption du document UPOV/INF/15/1 "Document d'orientation destiné aux membres de l'UPOV concernant les obligations en cours et les notifications connexes", par le Conseil, à sa quarante-quatrième session ordinaire, tenue à Genève le 21 octobre 2010.

Propositions d'élaboration de matériels d'information

*35. Le CAJ prend note de la demande formulée par la Communauté internationale des obtenteurs de plantes ornementales et fruitières à reproduction asexuée (CIOPORA) et convient

de demander au Bureau de l'Union d'élaborer un document, sur la base des contributions reçues, sur "la reproduction ou multiplication et le matériel de reproduction ou de multiplication végétative" pour examen par le CAJ-AG à sa sixième session, en octobre 2011.

36. La délégation de la République de Corée propose l'élaboration de matériels d'information sur les modes extrajudiciaires de règlement des litiges en matière de droits d'obtenteur. L'intervention de la délégation est reproduite à l'annexe II du présent compte rendu.

37. Le représentant de l'*International Seed Federation* (ISF) explique que l'ISF dispose de règles en matière de règlement des litiges (règlement d'arbitrage de l'ISF) qui complètent ses règles commerciales de 1924. Il indique que le règlement d'arbitrage de l'ISF contient des chapitres sur l'arbitrage, la médiation et la conciliation. Il signale qu'il existe en moyenne chaque année entre cinq et 10 affaires d'arbitrage international liées au commerce des semences. Le représentant de l'ISF précise que le règlement d'arbitrage est conforme à la Convention de New York de 1958 pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères. Il indique que les sentences d'arbitrage sont obligatoires et ne peuvent être annulées qu'en cas de vice de procédure. Il explique que, dans les deux affaires où une partie a contesté la sentence, le tribunal a confirmé celle-ci. Le règlement d'arbitrage est mis à jour tous les deux ou trois ans et les parties peuvent s'engager à se soumettre à l'arbitrage dans le contrat de vente, ou ultérieurement. S'agissant de la proposition faite par la délégation de la République de Corée, le représentant de l'ISF estime qu'il serait encourageant que l'UPOV accorde davantage d'importance à la défense des droits d'obtenteur et il exprime le vœu que l'ISF participe aux débats. Plus particulièrement, afin d'éviter toute confusion, il espère que tout projet futur que pourrait élaborer l'UPOV contiendra une ferme reconnaissance du règlement d'arbitrage de l'ISF.

38. La délégation des Pays-Bas estime qu'avant de conclure que l'UPOV doit ou non élaborer un document d'orientation concernant l'arbitrage, des recherches supplémentaires doivent être effectuées sur ce qui existe déjà.

39. Le représentant de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) indique que l'OMPI dispose d'un Centre d'arbitrage et de médiation et que des informations sur les services et procédures de ce centre peuvent être communiquées.

40. La délégation de l'Argentine estime qu'il importe de préciser certaines questions relatives à l'exercice du droit.

41. La délégation de la France invite à la prudence en ce qui concerne la proposition relative à l'arbitrage. Elle prend note du fait qu'il importe de vérifier s'il existe un réel besoin et suggère de consulter à cet effet des organisations non gouvernementales.

42. La délégation de l'Union européenne fait valoir que l'arbitrage concerne souvent des entreprises privées et estime qu'il faut étudier soigneusement s'il est utile d'élaborer des principes ou des directives en matière d'arbitrage.

43. La délégation des États-Unis d'Amérique ne peut, pour l'instant, soutenir l'élaboration de directives en matière d'arbitrage et fait valoir qu'il existe déjà de nombreux organes d'arbitrage.

44. Le secrétaire général adjoint fait observer que la proposition concernant l'arbitrage a été présentée durant la session et que les délégations peuvent avoir besoin d'un temps de

réflexion. Il indique qu'il pourrait être utile de préciser une solution possible lors de consultations complémentaires avec la délégation de la République de Corée et l'ISF. Sur la base de ces consultations, le secrétaire général adjoint suggère d'élaborer, le cas échéant, un document pour examen par le CAJ à sa soixante-quatrième session en octobre 2011.

*45. Le CAJ prend note de la proposition faite par la délégation de la République de Corée en vue de l'élaboration de matériels d'information sur d'autres mécanismes de règlement des différends en matière de droits d'obtenteur, tels que l'arbitrage et la médiation, et de l'intervention du représentant de l'ISF sur les règles de l'ISF en matière d'arbitrage et de médiation.

*46. Le CAJ convient que le Bureau de l'Union devra consulter la République de Corée et l'ISF afin d'élaborer un document pour examen par le CAJ à sa soixante-quatrième session en octobre 2011, le cas échéant.

*47. En réponse à une question de la délégation de l'Argentine et de la délégation de la Belgique, le Bureau de l'Union a rappelé que la procédure pour réviser les textes officiels de la Convention UPOV en espagnol et en néerlandais était prévue à l'article 41.2) de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV, comme suit : "2) [Textes officiels] Le Secrétaire général établit, après consultation des gouvernements des États et des organisations intergouvernementales intéressés, des textes officiels de la présente Convention dans les langues arabe, espagnole, italienne, japonaise et néerlandaise, et dans les autres langues que le Conseil peut désigner".

Programme de travail relatif à l'élaboration de matériel d'information pour la sixième session du CAJ-AG, qui doit se tenir à Genève en octobre 2011, et pour la soixante-quatrième session du CAJ, qui doit se tenir à Genève en octobre 2011

48. Le représentant de l'*Association for Plant Breeding for the Benefit of Society* (APBREBES) exprime le souhait de l'APBREBES d'être invitée au CAJ-AG.

49. Le secrétaire général adjoint rappelle que le mandat du CAJ-AG prévoit ce qui suit : "Le groupe consultatif rendrait compte périodiquement au CAJ de l'avancement de ses travaux. Toute réunion du groupe consultatif serait notifiée au CAJ. Le CAJ aurait accès aux documents du groupe consultatif. Les membres du CAJ et les observateurs pourraient envoyer directement des observations au groupe consultatif. [...]. Les organisations ayant le statut d'observateur, notamment celles qui représentent les intérêts des obtenteurs, pourraient être invitées par le groupe consultatif lui-même à présenter leur point de vue concernant telle ou telle disposition de l'Acte de 1991" (voir les paragraphes 13 et 14 du document CAJ/52/4, et le paragraphe 67 du document CAJ/52/5 intitulé "compte rendu"). Le secrétaire général adjoint explique en outre que, dans les cas où le CAJ, ou le CAJ-AG, estime que les travaux du CAJ-AG seraient facilités par les points de vue que présenteraient des organisations observatrices, une invitation ad hoc à la ou aux parties pertinentes de la session du CAJ-AG serait envoyée.

*50. Le CAJ approuve le programme de travail ci-après pour la sixième session du CAJ-AG, qui doit se tenir en octobre 2011 :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Notes explicatives

- a) UPOV/EXN/BRD : Notes explicatives sur la définition de l'obtenteur selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV
 - b) UPOV/EXN/HRV : Notes explicatives sur les actes à l'égard du produit de la récolte selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV
4. Notes explicatives sur les variétés essentiellement dérivées selon la Convention UPOV (révision)
 5. Questions se posant après l'octroi d'un droit d'obtenteur
 6. Objectifs de l'élaboration éventuelle d'un document sur l'épuisement du droit d'obtenteur selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV
 7. Notes explicatives sur les termes "reproduction ou multiplication et matériel de reproduction ou de multiplication"
 8. Date et programme de la septième session

*51. En réponse à une question sur la participation des organisations ayant le statut d'observateur aux travaux du CAJ-AG, le secrétaire général adjoint rappelle que le mandat du CAJ-AG prévoit que "[a]fin de l'aider dans ses travaux, les organisations ayant le statut d'observateur, notamment celles qui représentent les intérêts des obtenteurs, pourraient être invitées par le CAJ-AG à présenter leur point de vue concernant telle ou telle disposition de l'Acte de 1991" (voir le paragraphe 14 du document CAJ/52/4 et le paragraphe 67 du document CAJ/52/5 "Compte rendu").

Compte rendu sur une proposition, pour examen par le Comité consultatif, afin d'établir une procédure simplifiée de mise à jour des documents précédemment adoptés par le Conseil

*52. Le CAJ note que le Comité consultatif, à sa quatre-vingt-unième session, qui se tiendra à Genève le 8 avril 2011, sera invité à examiner la procédure ci-après pour la mise à jour des documents précédemment adoptés par le Conseil :

a) présenter un document du Conseil proposant des modifications spécifiques au document mis à jour sans présenter de projet complet de document révisé au Conseil. Le Conseil sera invité à adopter la version révisée du document sur la base des modifications spécifiques et le Bureau de l'Union établira et publiera le document révisé sur cette base; et

b) présenter au Conseil pour adoption, en même temps que le document du Conseil contenant les modifications spécifiques au document mis à jour, un document d'information, analogue au document "Liste des documents TGP et date de la version la plus récente de ces documents" (document TGP/0/3) contenant les versions les plus récentes des documents d'information (par exemple, séries de documents INF et EXN).

*53. Le CAJ s'est déclaré favorable à la proposition susmentionnée tendant à établir une procédure simplifiée de mise à jour des documents précédemment adoptés par le Conseil.

*54. Le CAJ note que si la procédure susmentionnée est approuvée par le Comité consultatif, à sa quatre-vingt-unième session, les modifications spécifiques pour la mise à jour du document UPOV/INF/6/1 "Orientations en vue de la rédaction de lois fondées sur l'Acte de 1991 de la Convention UPOV" seront présentées pour examen par le Conseil à sa quarante-cinquième session ordinaire qui se tiendra le 20 octobre 2011.

Dénominations variétales

*55. Le CAJ examine les documents CAJ/63/4 et CAJ/63/8.

Révision de la première partie intitulée “Classes au sein d’un genre” de l’annexe I du document UPOV/INF/12 “Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV (document UPOV/INF/12/3), en ce qui concerne la classe 4.1 Solanum tuberosum L. et la classe 4.2 Solanum autres que dans la classe 4.1

*56. Le CAJ prend note du compte rendu de l’adoption du document UPOV/INF/12/3, de la publication de ce document et de la mise à jour de la base de données GENIE consécutive à la modification des codes UPOV pour les taxons concernés.

Eupatorium et Eutrochium

*57. Le CAJ prend note des synonymies botaniques concernant les espèces de *Eupatorium* L. et note que le TC, à sa quarante-septième session, a invité le TWO à envisager les solutions ci-après à sa quarante-quatrième session, qui se tiendra du 7 au 11 novembre 2011, à Fukuyama City, préfecture de Hiroshima (Japon) :

a) continuer de considérer comme “Eupatorium” toutes les espèces relevant actuellement du genre “Eupatorium” dans la base de données UPOV-ROM (c’est-à-dire *Eupatorium purpureum* L., *Eupatorium dubium*, *Eupatorium ligustrinum*). Le TC note que cette solution ne suit pas l’“Introduction au système de codes UPOV” et n’évite pas forcément les problèmes liés à d’autres espèces de “Eupatorium” qui pourront se présenter dans la base de données UPOV-ROM : la base de données GRIN indique 91 espèces/sous-espèces qui sont parfois incluses dans la dénomination “Eupatorium”, dont seules 17 sont considérées par la base de données GRIN comme relevant de *Eupatorium* L. Le TC note que cette solution aurait pour effet de créer une classe de dénomination pour “Eupatorium”, sans établir expressément le contenu de la classe;

b) créer une nouvelle classe de dénomination dans la deuxième partie intitulée “Classes englobant plusieurs genres” de l’annexe I du document UPOV/INF/12/3 “Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV” afin de couvrir les genres pertinents, p. ex. *Eupatorium* L., *Eutrochium* Raf., *Ageratina* Spach, etc.; ou

c) appliquer la classification botanique de la base de données GRIN pour les espèces et continuer d’appliquer la règle générale (un genre/une classe). Par exemple, les variétés de la base de données UPOV-ROM signalées comme *Eupatorium purpureum* L. seront considérées comme *Eutrochium purpureum* (L.) E. E. Lamont var. *purpureum* et se verront attribuer un code UPOV pour le genre *Eutrochium* Raf. Le TC note que cette solution demande que les espèces appropriées soient correctement identifiées pour les 12 variétés et, à l’avenir, toutes les autres entrées désignées comme *Eupatorium* L. dans la base de données UPOV-ROM. Le TC note qu’il sera également nécessaire de modifier les codes UPOV pour les espèces concernées.

Compte rendu des informations concernant l’enregistrement des dénominations variétales en tant que marques

*58. Le CAJ prend note des informations concernant l’enregistrement des dénominations variétales en tant que marques, tel qu’indiqué aux paragraphes 15 à 19 du document CAJ/63/4.

Systèmes de dépôt électronique des demandes

*59. Le CAJ examine les documents CAJ/63/5 et CAJ/63/8.

Requis normalisés pour le formulaire de demande type de l'UPOV et du formulaire vierge linéaire

*60. Le CAJ convient que le Bureau de l'Union doit chercher à obtenir des informations sur la question de savoir dans quelle mesure les membres de l'Union utilisent dans leurs formulaires de demande les renvois normalisés au formulaire de demande type de l'UPOV.

*61. Le CAJ s'est déclaré favorable à l'élaboration d'un formulaire vierge linéaire présentant les caractéristiques ci-après pour la demande de protection d'une obtention végétale :

a) les utilisateurs* pourraient choisir la langue dans laquelle seraient présentés les éléments du formulaire vierge linéaire pour la demande de protection d'une variété végétale (langage Input Template);

b) les utilisateurs pourraient sélectionner la ou les langues dans laquelle (lesquelles) le formulaire vierge linéaire pour la demande de protection d'une variété végétale, dûment rempli, pourrait être téléchargé (langage Input Template);

c) les utilisateurs pourraient choisir le format dans lequel serait téléchargé le formulaire linéaire pour la demande de protection d'une obtention végétale : Word, Excel, XML ou PDF;

d) les utilisateurs pourraient choisir de stocker les données à traiter dans une base de données connexe (hébergée par l'UPOV) en vue, par exemple, de permettre leur téléchargement dans d'autres langues ou formats. Les données pourraient être protégées par un mot de passe, qui ne serait communiqué qu'à l'utilisateur intéressé; et

e) une mise en garde selon laquelle l'utilisation de l'information associée à un formulaire vierge linéaire pour le dépôt d'une demande de droit d'obtenteur auprès du service d'un membre de l'Union relèverait de la responsabilité de l'utilisateur.

*62. Le CAJ note que les langues dans lesquelles serait établi le formulaire vierge linéaire pour la demande de protection d'une obtention végétale seraient classées par ordre de priorité sur la base des discussions avec les organisations internationales d'obtenteurs et en fonction des ressources disponibles. Au cas où seraient utilisées des langues autres que le français, l'allemand, l'anglais et l'espagnol, les membres concernés de l'Union seraient consultés avant que les versions linguistiques pertinentes soient mises à disposition sur le site Web de l'UPOV. En outre, il serait précisé que les traductions n'ont pas été adoptées par le Conseil.

*63. Le CAJ note que l'ISF serait disposée à fournir des ressources financières aux fins de la mise au point du formulaire vierge linéaire pour la demande de protection d'une obtention végétale, sur la base du concept susmentionné.

* Le terme "utilisateur" est utilisé à la place du terme "déposant" ou "obtenteur" afin d'éviter de laisser supposer que l'utilisation du formulaire vierge linéaire pour la demande de protection d'une variété végétale puisse indiquer le dépôt d'une demande de protection du droit d'obtenteur.

Renvois normalisés au questionnaire technique

*64. Le CAJ note que le TC, à sa quarante-septième session, est convenu de reporter l'examen de la solution proposée pour l'indication de renvois normalisés pour le questionnaire technique type de l'UPOV et les caractères figurant dans les principes directeurs d'examen exposés dans les annexes I et II du document TC/47/18, en vue d'une future révision du document TGP/7, dans l'attente de l'issue des travaux sur le formulaire vierge linéaire pour la demande de protection d'une obtention végétale.

Utilisation des renseignements fournis dans une version électronique du formulaire de demande type de l'UPOV et le questionnaire technique type de l'UPOV

*65. Le CAJ rappelle les faits nouveaux intervenus en ce qui concerne la proposition n° 2 "Utilisation des renseignements fournis dans une version électronique du formulaire de demande type de l'UPOV et le questionnaire technique type de l'UPOV", tels qu'ils figurent au paragraphe 15 du document CAJ/63/5.

Programme de la soixante-quatrième session

*66. Le CAJ prévoit qu'une journée sera suffisante pour le programme de sa soixante-quatrième session et il décide, en conséquence, de tenir la sixième session du CAJ-AG le 18 octobre 2011, au lieu du 22 octobre 2011. Il approuve le programme ci-après de sa soixante-quatrième session, qui se tiendra à Genève le 17 octobre 2011 :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Élaboration de matériel d'information concernant la Convention UPOV
4. Documents TGP
5. Techniques moléculaires
6. Dénominations variétales
7. Bases de données d'information
 - a) Bases de données d'information de l'UPOV
 - b) Logiciels échangeables
 - c) Systèmes de dépôt électronique des demandes
8. Examen DHS des variétés reproduites par voie sexuée du papayer
9. Programme de la soixante-cinquième session
10. Adoption du compte

67. Le présent compte rendu a été adopté par correspondance.

[Les annexes suivent]

ANNEXE I / ANNEX I / ANLAGE I / ANEXO I

LISTE DES PARTICIPANTS / LIST OF PARTICIPANTS /
TEILNEHMERLISTE / LISTA DE PARTICIPANTES

(dans l'ordre alphabétique des noms français des membres/
in the alphabetical order of the names in French of the members/
in alphabetischer Reihenfolge der französischen Namen der Mitglieder/
por orden alfabético de los nombres en francés de los miembros)

I. MEMBRES / MEMBERS / VERBANDSMITGLIEDER /
MIEMBROS

ALLEMAGNE / GERMANY / DEUTSCHLAND / ALEMANIA

Udo VON KRÖCHER, Präsident, Bundessortenamt, Osterfelddamm 80, 30627 Hannover
(tel.: +49 511 9566 5603 fax: +49 511 9566 5904 e-mail:
udo.vonkroecher@bundessortenamt.de)

Michael KÖLLER, Referent, Ministerium für Ernährung, Landwirtschaft und
Verbraucherschutz, Wilhelmstraße 54, 10117 Berlin
(tel.: +49 30 18529 4044 e-mail: Michael.Koeller@bmelv.bund.de)

Barbara SOHNEMANN (Frau), Justiziarin, Leiterin, Rechtsangelegenheiten,
Sortenverwaltung, Gebühren, Bundessortenamt, Postfach 610440, 30604 Hannover
(tel.: +49 511 95665624 fax: +49 511 95669600 e-mail:
barbara.sohnemann@bundessortenamt.de)

ARGENTINE / ARGENTINA / ARGENTINIEN / ARGENTINA

Carmen Amelia M. GIANNI (Sra.), Coordinadora de Propiedad Intelectual / Recursos
Fitogenéticos, Instituto Nacional de Semillas (INASE), Paseo Colón 922, 3 piso, of. 344,
1063 Buenos Aires
(tel.: +54 11 4349 2398 e-mail: cgianni@inase.gov.ar)

AUSTRALIE / AUSTRALIA / AUSTRALIEN / AUSTRALIA

Doug WATERHOUSE, Chief, Plant Breeder's Rights, IP Australia, P.O. Box 200, Woden ,
ACT2606
(tel.: +61 2 6283 7981 fax: +61 2 6283 7999 e-mail: doug.waterhouse@ipaaustralia.gov.au)

BELGIQUE / BELGIUM / BELGIEN / BÉLGICA

Camille VANSLEMBROUCK (Madame), Responsable droits d'obtenteurs et brevets, Office de
la propriété intellectuelle, North Gate III, 16, Boulevard du Roi Albert II, B-1000 Bruxelles
(tel.: +32 2 277 8275 fax: +32 2 277 5262 e-mail: camille.vanslembrouck@economie.fgov.be)

BRÉSIL / BRAZIL / BRASILIEN / BRASIL

Ricardo ZANATTA MACHADO, Federal Agricultural Inspector, National Plant Variety
Protection Service (SNPC), Esplanada dos Ministérios, Bloco "D" Anexo "A", 2o andar, sala
250, 70043-900 Brasilia , D.F.
(tel.: +55 61 3218 2549 fax: +55 61 3224 2842 e-mail: ricardo.machado@agricultura.gov.br)

CANADA / CANADA / KANADA / CANADÁ

Michel CORMIER, A/Commissioner, Plant Breeders' Rights Office, Canadian Food Inspection Agency (CFIA), 59, Camelot Drive, Ottawa Ontario K1A 0Y9
(tel.: +1 613 773 7135 fax: +1 613 773 7261 e-mail: michel.cormier@inspection.gc.ca)

CHILI / CHILE / CHILE / CHILE

Jaime IBIETA SOTOMAYOR, Jefe, División de Semillas, Servicio Agrícola y Ganadero (SAG), Ministerio de Agricultura, Avda. Bulnes 140, piso 2, Santiago de Chile
(tel.: +56 2 345 1561 fax: +56 2 6972179 e-mail: jaime.ibieta@sag.gob.cl)

Manuel TORO UGALDE, Jefe Subdepartamento, Registro de Variedades Protegidas, División Semillas, Servicio Agrícola y Ganadero (SAG), Avda Bulnes 140, piso 2, 1167-21 Santiago de Chile
(tel.: +56 2 3690830 fax: +56 2 6972179 e-mail: manuel.toro@sag.gob.cl)

CHINE / CHINA / CHINA / CHINA

Yanquan SHI, Deputy Director-General, Office for the Protection of New Varieties of Plants, Department of Science, Technology and Education, Ministry of Agriculture, No. 11, Nongzhanguan Nanli, Chaoyang District, 100125 Beijing
(tel.: +86 10 59193024 fax: +86 10 59 193082 e-mail: cq@agri.gov.cn)

YU Jianya, Director General, Office for Protection of New Varieties of Plants, State Forestry Administration, 18 Hepingli East Street, 100714 Beijing
(tel.: +86 10 84238705 fax: +86 10 8423 8710 e-mail: yujianya@cnpvp.net)

LŪ Bo, Director, Division for Plant Variety Protection, Development Center for Science & Technology, Ministry of Agriculture, No. 96 Dong San Huan Nan Lu, Chaoyang District, Beijing 100122
(tel.: +86 10 59199398 fax: +86 10 59199396 e-mail: lvbo@agri.gov.cn)

YIN Yanling (Ms.), Official, International Cooperation Division Two, International Cooperation Department, State Intellectual Property Office (SIPO), P.O. Box 8020, Beijing 100088
(tel.: +86 10 6208 3801 fax: +86 10 6201 9615 e-mail: yinyangling@sipo.gov.cn)

Chuanhong ZHANG (Ms.), Researcher, Research Institute of Forestry, Chinese Academy of Forestry, Dongxiaofu No.2, Haidian, Beijing
(tel.: +86 10 628 89645 fax: +86 10 628 72015 e-mail: zhangchenator@163.com)

COLOMBIE / COLOMBIA / KOLUMBIEN / COLOMBIA

Ana Luisa DÍAZ JIMÉNEZ (Sra.), Directora Técnica de Semillas, Dirección Técnica de Semillas, Instituto Colombiano Agropecuario (ICA), Carrera 41 No. 17-81 Zona Industrial de Puente Aranda Bogotá D.C.
(tel.: +57 1 3323700-2884800 fax: +57 1 3323700 e-mail: ana.diaz@ica.gov.co)

Gedeón JARAMILLO REY, Ministro Consejero, Misión Permanente, 17-19, chemin du Champ-d'Anier, 1209 Ginebra, Suiza
(tel.: +41 227984554 or 4718 fax: +41 227910787 e-mail: gedeon.jaramillo@cancilleria.gov.co)

DANEMARK / DENMARK / DÄNEMARK / DINAMARCA

Gerhard DENEKEN, Head, Department of Variety Testing, Danish Plant Directorate, Ministry of Food, Agriculture and Fisheries, Teglvaerksvej 10, Tystofte, DK-4230 Skaelskoer (tel.: +45 5816 0601 fax: +45 58 160606 e-mail: gde@pdir.dk)

ESPAGNE / SPAIN / SPANIEN / ESPAÑA

Luis SALAICES, Jefe de Área del Registro de Variedades, Oficina Española de Variedades Vegetales (OEVV), Ministerio de Medio Ambiente y Medio Rural y Marino (MARM), Calle Alfonso XII, No. 62, 2a Planta, E-28014 Madrid (tel.: +34 91 3476712 fax: +34 91 3476703 e-mail: luis.salaices@marm.es)

ESTONIE / ESTONIA / ESTLAND / ESTONIA

Ivi LOPER (Mrs.), Deputy Head of Variety Department, Estonian Agricultural Board, Vabaduse sq. 4, EE-71020 Viljandi (tel.: +37243 51240 fax: +37243 51241 e-mail: ivi.loper@pma.agri.ee)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE / UNITED STATES OF AMERICA / VEREINIGTE STAATEN VON AMERIKA / ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA

Kitisri SUKHAPINDA (Ms.), Patent Attorney, Office of External Affairs, U.S. Patent and Trademark Office (USPTO), Madison Building, West Wing, 600 Dulany Street, MDW 10A60, Alexandria VA 22313 (tel.: +1 571 272 9300 fax: +1 571 273 0085 e-mail: kitisri.sukhapinda@uspto.gov)

Paul M. ZANKOWSKI, Commissioner, Plant Variety Protection Office, United States Department of Agriculture (USDA), National Agricultural Library (NAL), 10301, Baltimore Ave., Beltsville MD 20705 (tel.: +1 301 504 5518 fax: +1 301 504 5291 e-mail: paul.zankowski@ams.usda.gov)

Karin L. FERRITER (Ms.), Intellectual Property Attaché, United States Mission to the WTO, 11, route de Pregny, 1292 Chambesy, Switzerland (tel.: +41 22 749 5281 e-mail: karin_ferriter@ustr.eop.gov)

FINLANDE / FINLAND / FINNLAND / FINLANDIA

Tapio LAHTI, Senior Officer, Legal Affairs, Finnish Food Safety Authority (EVIRA), Mustialankatu 3, FIN-00790 Helsinki (tel.: +358 400 640 881 fax: +358 20 77 25195 e-mail: tapio.lahti@evira.fi)

FRANCE / FRANKREICH / FRANCIA

Nicole BUSTIN (Mademoiselle), Secrétaire général, Comité de la protection des obtentions végétales (CPOV), Ministère de l'agriculture et de la pêche, 11, rue Jean Nicot, F-75007 Paris (tel.: +33 1 4275 9314 fax: +33 1 4275 9425 e-mail: nicole.bustin@geves.fr)

Joël GUIARD, Directeur adjoint, Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences (GEVES), Rue Georges Morel, BP 90024, F-49071 Beaucouzé Cedex (tel.: +33 241 228637 fax: +33 241 228601 e-mail: joel.guiard@geves.fr)

Muriel LIGHTBOURNE (Mme), Responsable juridique, Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences (GEVES), rue Georges Morel, F-49071 Beaucouzé Cedex (tel.: +33 2 41 22 8596 fax: +33 2 41 22 8601 e-mail: muriel.lightbourne@geves.fr)

HONGRIE / HUNGARY / UNGARN / HUNGRÍA

Szenci ÁGNES GYÖZÖNÉ (Mrs.), Senior Chief Advisor, Agricultural Department, Ministry of Agriculture and Rural Development, Kossuth Tér. 11, H-1055 Budapest, Pf. 1
(tel.: +36 1 301 4308 fax: +36 1 301 4813 e-mail: gyozone.szenci@vm.gov.hu)

Szabolcs FARKAS, Head, Patent Department, Hungarian Intellectual Property Office (HIPO),
2, Garibaldi utca, H-1054 Budapest
(tel.: +36 1 4745902 fax: +36 1 474 5596 e-mail: szabolcs.farkas@hipo.gov.hu)

Csaba BATICZ, Third Secretary, Permanent Mission of Hungary to the WTO, 66, rue du
Grand-Pré, 1202, Geneva, Switzerland
(tel: +41 22 908 0620 (246) fax: +41 22 908 0629 e-mail: csbaticz@kum.hu)
(corrected 8/04/2011 by Rosa)

Zsuzsanna FÜSTÖS (Mrs.), Head, Horticultural Variety Trial Department, Central
Agricultural Office, Keleti K. u. 24, H-1024 Budapest
(tel.: +36 1 336 9168 fax: +36 1 336 9097 e-mail: fustoszs@mgszh.gov.hu)

IRLANDE / IRELAND / IRLAND / IRLANDA

Donal COLEMAN, Controller of Plant Breeders' Rights, Department of Agriculture,
Backweston, Leixlip, Co. Kildare
(tel.: +353 1 630 2902 fax: +353 1 628 0634 e-mail: donal.coleman@agriculture.gov.ie)

ISRAËL / ISRAEL / ISRAEL / ISRAEL

Michal GOLDMAN (Mrs.), Registrar, Plant Breeder's Rights Council, Ministry of
Agriculture, P.O. Box 30, Beit-Dagan 50250
(tel.: +972 3 9485902 fax: +972 3 9485839 e-mail: michalg@moag.gov.il)

Ben-Zion ZAIDMAN, DUS Examiner, Plant Breeders' Rights Division, Agricultural
Complex Rishon-Lezion, Ministry of Agriculture and Rural Development, P.O. Box 30,
50250 Bet-Dagan
(tel.: +972 3 9485833 fax: +972 3 9485839 e-mail: benzionz@moag.gov.il)

JAPON / JAPAN / JAPAN / JAPÓN

Takashi UEKI, Director, Plant Variety Protection Office, Plant Variety Office, Intellectual
Property Division, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), 1-2-1
Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8950
(tel.: +81 3 3591 0524 fax: +81 3 3502 6572 e-mail: takashi_ueki@nm.maff.go.jp)

Ryudai OSHIMA, Deputy Director, Intellectual Property Division, Ministry of Agriculture,
Forestry and Fisheries (MAFF), 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, TOKYO 100-8950
(tel. + 81 3 6744 2118 fax: +81 3 3502 5301 e-mail: ryudai_ohshima@nm.maff.go.jp)

Kenji NUMAGUCHI, Senior Examiner, Plant Variety Protection Office, 1-2-1,
Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8950
(tel.: +81 3 6744 2118 fax: +81 3 3502 5301 e-mail: kenji_numaguchi@nm.maff.go.jp)

KENYA / KENIA / KENYA

James M. ONSANDO, Managing Director, Kenya Plant Health Inspectorate Service (KEPHIS), P.O. Box 49592, 00100 Nairobi
(tel.: +254 20 3584088 fax: +254 20 3536175 e-mail: director@kephis.org)

MEXIQUE / MEXICO / MEXIKO / MÉXICO

Enriqueta MOLINA MACÍAS (Srta.), Directora General, Servicio Nacional de Inspección y Certificación de Semillas (SNICS), Secretaría de Agricultura, Ganadería, Desarrollo Rural, Pesca y Alimentación (SAGARPA), Av. Presidente Juárez, 13, Col. El Cortijo, Tlalnepantla, Estado de México 54000
(tel.: +52 55 3622 0667 fax: +52 55 3622 0670 e-mail: enriqueta.molina@sagarpa.gob.mx)

Eduardo PADILLA VACA, Subdirector, Registro y Control de Variedades Vegetales, Servicio Nacional de Inspección y Certificación de Semillas (SNICS), Secretaría Nacional de Inspección y Certificación de Semillas (SNICS), Av. Presidente Juárez 13, Col. El Cortijo, 54000 Tlalnepantla, Estado de México
(tel.: +52 55 3622 0667 fax: +52 55 3622 0670 e-mail: eduardo.padilla@snics.gob.mx)

Alejandro F. BARRIENTOS-PRIEGO, Professor-Investigator, Departamento de Fitotecnia, Universidad Autónoma Chapingo (UACH), Km. 38.5 Carretera México-Texcoco, CP 56230, Chapingo, Estado de México
(tel.: +52 595 952 1500 ext. 6260/6212/5079 fax: +52 595 9521642
e-mail: abarrien@gmail.com)

NORVÈGE / NORWAY / NORWEGEN / NORUEGA

Tor Erik JØRGENSEN, Head of Section, Norwegian Food Safety Authority, Felles postmottak, P.O. Box 383, N-2381 Brumunddal
(tel.: +47 6494 4393 fax: +47 6494 4411 e-mail: tor.erik.jorgensen@mattilsynet.no)

Bell Batta TORHEIM (Mrs.), Programme Coordinator, The Development Fund, Grensen 9b, Miljøhuset, N-0159 Oslo
(tel.: +47 23 109600 fax: +47 23 109601 e-mail: bell@utviklingsfondet.no)

NOUVELLE-ZÉLANDE / NEW ZEALAND / NEUSEELAND / NUEVA ZELANDIA

Christopher J. BARNABY, Assistant Commissioner / Principal Examiner, Plant Variety Rights, Intellectual Property Office of New Zealand, Private Bag 4714, Christchurch 8140
(tel.: +64 3 9626206 fax: +64 3 9626202 e-mail: Chris.Barnaby@pvr.govt.nz)

PANAMA / PANAMA / PANAMA / PANAMÁ

Rafael Ernesto MONTERREY GONZÁLEZ, Jefe de Variedades Vegetales, Departamento Variedad Vegetal, Dirección de Propiedad Industrial, Ministerio de Comercio e Industrias, Calle El Paical, Edificio Edisson Plaza Piso 2, 0815-01119 Ciudad de Panamá
(tel.: +507 560 0600 fax: +507 560 0741 e-mail: rmonterrey@mici.gob.pa)

PAYS-BAS / NETHERLANDS / NIEDERLANDE / PAÍSES BAJOS

Krieno Adriaan FIKKERT, Secretary, Plant Variety Board (Raad voor Plantenrassen),
Postbus 40, NL-2370 AA Roelofarendsveen
(tel.: +31 71 3326310 fax: +31 71 3326363 e-mail: k.fikkert@naktuinbouw.nl)

Marien VALSTAR, Sector Manager, Directie Agroketens en Visserij, Ministerie van
Economische Zaken, Landbouw en Innovatie, Prins Clauslaan 8, 2595 AJ Den Haag
(tel.: +31 70 3785776 fax: +31 70 37861153 e-mail: m.valstar@minlnv.nl)

POLOGNE / POLAND / POLEN / POLONIA

Edward S. GACEK, Director General, Research Centre for Cultivar Testing (COBORU), PL-
63-022 Slupia Wielka
(tel.: +48 61 285 2341 fax: +48 61 285 3558 e-mail: e.gacek@coboru.pl)

Marcin KRÓL, Head, DUS Testing Department, Research Centre for Cultivar Testing
(COBORU), PL-63022 Slupia Wielka
(tel.: +48 61 2852341 fax: +48 61 2853558 e-mail: m.krol@coboru.pl)

Alicja RUTKOWSKA-ŁOŚ (Mrs.), Head, National Listing and Plant Breeders' Rights
Protection Office, Research Centre for Cultivar Testing (COBORU), PL-63-022 Slupia Wielka
(tel.: +48 61 285 2341 fax: +48 61 285 3558 e-mail: a.rutkowska@coboru.pl)

RÉPUBLIQUE DE CORÉE / REPUBLIC OF KOREA / REPUBLIK KOREA /
REPÚBLICA DE COREA

CHO Il-Ho, Director, Plant Variety Protection Division, Korea Seed & Variety Service
(KSVS), Ministry for Food, Agriculture, Forestry and Fisheries (MIFAFF), Jungangno 328,
Manan-gu, Anyang-Si, Gyeonggi-do 430-016
(tel.: +82 31 467 0150 fax: +82 31 467 0160 e-mail: choilho@seed.go.kr)

CHOI Keun-Jin, Director, Seobu Office, Korea Seed & Variety Service (KSVS), Ministry for
Food, Agriculture, Forestry and Fisheries (MIFAFF), 1095-47 Seokcheonri, Nanganmyun,
Iksansi, Jeonbuk 570-892
(tel.: +82 63 861 2593 e-mail: kjchoi@seed.go.kr)

Hyun-Joo SHIN (Mrs.), Deputy Director, Plant Variety Protection Division, Korea Seed &
Variety Service (KSVS), Ministry for Food, Agriculture, Forestry and Fisheries (MIFAFF),
Jungangno 328, Manan-gu, Anyang-Si, Gyeonggi-do 430-016
(tel.: +82 31 467 0190 fax: +82 31 467 0160 e-mail: shj-new@seed.go.kr)

Oksun KIM (Ms.), Plant Variety Protection Division, Korea Seed & Variety Service (KSVS),
Ministry for Food, Agriculture, Forestry and Fisheries (MIFAFF), 328, Jungang-ro, Manan-
gu, Anyang-si, 430-016 Gyeonggi-do
(tel.: +82 31 467 0191 fax: +82 31 467 0160 e-mail: oksunkim@seed.go.kr)

RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA / REPUBLIC OF MOLDOVA / REPUBLIK MOLDAU /
REPÚBLICA DE MOLDOVA

Mihail MACHIDON, President, State Commission for Crops Variety Testing and Registration (SCCVTR), Bd. Stefan cel Mare, 162, C.P. 1873, MD-2004 Chisinau (tel.: +373-22-220300 fax: +373-22-211537 e-mail: mihail.machidon@yahoo.com)

Ala GUȘAN (Mrs.), Deputy Head, Inventions, Plant Varieties and Utility Models Department, State Agency on Intellectual Property (AGEPI), 24/1 Andrei Doga str., MD-2024 Chisinau (tel.: +373 22 400582 fax: +373 22 440119 e-mail: office@agepi.md)

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE / CZECH REPUBLIC / TSCHECHISCHE REPUBLIK /
REPÚBLICA CHECA

Martin PRUDEL, Head, Special Crops Unit, Plant Commodities Department, Ministry of Agriculture, Tesnov 17, 117 05 Prague 1 (tel.: +420 221 813046 fax: +420 221 812951 e-mail: martin.prudel@mze.cz)

Radmila SAFARIKOVA (Mrs.), Head of Division, Central Institute for Supervising and Testing in Agriculture (UKZUZ), National Plant Variety Office, Hroznová 2, 656 06 Brno (tel.: +420 543 548 221 fax: +420 543 212 440 e-mail: radmila.safarikova@ukzuz.cz)

ROUMANIE / ROMANIA / RUMÄNIEN / RUMANIA

Aurelian POPA, Deputy Executive Director, State Institute for Variety Testing and Registration (ISTIS), 61, Marasti, sector 1, Bucarest (tel.: +40 21 318 4380 fax: +40 21 318 4408 e-mail: aurelian_52@yahoo.com)

Maria Camelia MIREA (Mrs.), PVP Examiner, State Office for Inventions and Trademarks (OSIM), 5, Str. Ion Ghica, Sector 3, P.O.Box 52, 030044 Bucarest (tel.: +40 21 315 9066 fax: +40 21 312 3819 e-mail: mirea.camelia@osim.ro)

Mihaela-Rodica CIORA (Mrs.), Counsellor, State Institute for Variety Testing and Registration (ISTIS), 61, Marasti, Sector 1, 011464 Bucarest (tel.: +40 213 184380 fax: +40 213 184308 e-mail: mihaela_ciora@yahoo.com)

Ion SOREGA, Counsellor, State Institute for Variety Testing and Registration (ISTIS), 61, Marasti, sector 1, Bucarest (tel.: +40 21 3184380 fax: +40 21 318 4408 e-mail: ion_sorega@istis.or)

Liliana DRAGNEA (Mrs.), Conseiller juridique, State Office for Inventions and Trademarks (OSIM), 5, Str. Ion Ghica, Sector 3, PO Box 52, 030044 Bucarest

ROYAUME-UNI / UNITED KINGDOM / VEREINIGTES KÖNIGREICH / REINO
UNIDO

Elsbeth NICOL (Mrs.), Policy Advisor, Plant Variety Rights Office, Food and Environment Research Agency (FERA), Whitehouse Lane, Huntingdon Road, CB3 0LF Cambridge (tel.: +44 1223 342322 fax: +44 1223 342386 e-mail: elspeth.nicol@fera.gsi.gov.uk)

SLOVAQUIE / SLOVAKIA / SLOWAKEI / ESLOVAQUIA

Bronislava BÁTOROVÁ (Mrs.), National Coordinator, Senior Officer, Department of Variety Testing, Central Controlling and Testing Institute in Agriculture (ÚKSÚP), Akademická 4, SK-949 01 Nitra
(tel.: +421 37 655 1080 fax: +421 37 652 3086 e-mail: bronislava.batorova@uksup.sk)

SUISSE / SWITZERLAND / SCHWEIZ / SUIZA

Eva TSCHARLAND (Frau), Juristin, Direktionsbereich Landwirtschaftliche Produktionsmittel, Bundesamt für Landwirtschaft, Mattenhofstrasse 5, CH-3003 Bern
(tel.: +41 31 322 2594 fax: +41 31 323 2634 e-mail: eva.tscharland@blw.admin.ch)

Manuela BRAND (Frau), Leiterin, Büro für Sortenschutz, Fachbereich Zertifizierung, Pflanzen- und Sortenschutz, Bundesamt für Landwirtschaft, Mattenhofstrasse 5, CH-3003 Bern
(tel.: +41 31 322 2524 fax: +41 31 322 2634 e-mail: manuela.brand@blw.admin.ch)

UNION EUROPÉENNE / EUROPEAN UNION / EUROPÄISCHE UNION / UNIÓN EUROPEA

Päivi MANNERKORPI (Ms.), Chef de section - Unité 7, Direction Générale Santé et Protection des Consommateurs, Commission européenne (DG SANCO), Rue Froissart 101, 2/180, 1040 Bruxelles
(tel.: +32 2 299 3724 fax: +32 2 296 0951 e-mail: paivi.mannerkorpi@ec.europa.eu)

Bart KIEWIET, President, Community Plant Variety Office (CPVO), 3, boulevard Maréchal Foch, B.P. 10121, 49101 Angers Cedex 02
(tel.: +33 2 4125 6412 fax: +33 2 4125 6410 e-mail: kiewiet@cpvo.europa.eu)

Carlos GODINHO, Vice-President, Community Plant Variety Office (CPVO), 3, boulevard Maréchal Foch, B.P. 10121, 49101 Angers Cedex 02
(tel.: +33 2 4125 6413 fax: +33 2 4125 6410 e-mail: godinho@cpvo.europa.eu)

Antonio ATAZ, Administrator, General Secretariat of the Council of the European Union, 175, rue de la Loi, 1048 Brussels
(tel.: +32 2 281 4964 fax: +32 2 281 6198 e-mail: antonio.ataz@consilium.europa.eu)

Martin EKVAD, Head of Legal Affairs, Community Plant Variety Office (CPVO), 3, boulevard Maréchal Foch, B.P. 10121, 49101 Angers Cedex 02
(tel.: +33 2 4125 6415 fax: +33 2 4125 6410 e-mail: ekvad@cpvo.europa.eu)

URUGUAY / URUGUAY / URUGUAY

Gerardo CAMPS, Sustituto, Gerente Evaluación y Registro de Cultivares, Instituto Nacional de Semillas (INASE), Cno. Bertolotti s/n R-8 Km 29, Barros Blancos, Canelones
(tel.: +598 2 288 7099 fax: +598 2 288 7077 e-mail: gcamps@inase.org.uy)

VIET NAM / VIETNAM / VIET NAM

Nguyen Quoc LY, Vice Director, Southern Regional Centre in Ho Chi Minh City, National Centre for Plant and Fertilizer Testing, 135 A Pasteur, District 3, Ho Chi Minh City
(tel.: +84 8 38229085 fax: +84 8 38272425 e-mail: lynguyen39@hotmail.com)

Thanh Minh NGUYEN, International Relations on PVP/Examiner, Plant Variety Protection Office (PVPO), Department of Crop Production (DCP), Ministry of Agriculture and Rural Development (MARD), Room 404 A6B, Building No. 2 Ngoc Ha Str, Ba Dinh District, Hanoi 844
(tel.: +84 4 38435182 fax: +84 4 37342844 e-mail: minh_pvp@yahoo.com)

II. OBSERVATEURS / OBSERVERS / BEOBACHTER /
OBSERVADORES

ALGÉRIE / ALGERIA / ALGERIEN / ARGELIA

Zohra BENJEDDA (Mme), Directrice au Ministère de l'agriculture et du développement rural, 12, Blvd. Colonel Amirouche, Alger 16200

ARABIE SAOUDITE / SAUDI ARABIA / SAUDI-ARABIEN / ARABIA SAUDITA

Fahd Saad AL-AJLAN, Deputy Director-General, Administrative Affairs, General Directorate of Patents, King Abdulaziz City for Science and Technology (KACST), P.O. Box 6086, Riyadh 11442
(tel.: +966 1 481 3329 fax: +966 1 481 3830 e-mail: fajlan@kacst.edu.sa)

Abdullah H. ALGHAMDI, Director of Legal Support Directorate, General Directorate of Patents, King Abdulaziz City for Science and Technology (KACST), P.O. Box 6086, Riyadh 11442

CAMBODGE / CAMBODIA / KAMBODSCHA / CAMBOYA

Ngin CHHAY, Director, Department of Rice Crop, General Directorate of Agriculture, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), Phnom Penh
(tel.: 855 17 98 48 98 fax: 855 23 880 465 e-mail: chhay.ipm@online.com.kh)

Sao CHESDA, Deputy Director, Department of Horticulture and Subsidiary Crops, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), #200 Sang Kat Tonle Basak, Khan Chamkarmorn, Preah Norodom Blvd, Phnom Penh
(tel.: +855 16 953194 fax: +855 23 212 266 e-mail: saochesda@yahoo.com)

ÉGYPTE / EGYPT / ÄGYPTEN / EGIPTO

Salah Ahmed MOAWED, Head, Central Administration for Seed Testing and Certification (CASC), P.O.Box 137, 8 El Gamaa St., Rabei El Geizy, 12211 Giza
(tel.: +202 35720839 fax: +202 35725998 e-mail: salahmoawed@casc-eg.com)

Samy Hamed EL DEIB SALLAM, Head, Plant Variety Protection Office, Central Administration for Seed Certification (CASC), 8, El Gamaa St., P.O. Box 237, Rabei El Geizy, 12211 Giza
(tel.: +202 35728962 fax: +202 35728962 e-mail: samyeldeeb@casc-eg.com)

GHANA / GHANA / GHANA

Hans ADU-DAPAAH, Director, CSIR-Crops Research Institute, P.O. Box 3785, Kumasi
(tel.: +233 03220 60396 fax: +233 03220 60396 e-mail: hadapaah@cropsresearch.org)

Grace Ama ISSAHAQUE (Mrs.), Principal State Attorney, Registrar-General's Department,
Ministry of Justice, P.O. Box 118, Accra
(tel.: +233 21 666 469 fax: +233 21 666 081 e-mail: graceissahaque@hotmail.com)

INDONÉSIE / INDONESIA / INDONESIEN / INDONESIA

Syalmiati SYALMIATI (Miss), Head, Sub Division Registered Variety and Plant Genetic
Resources, Center for Plant Variety Protection, Jl. Harsono RM No. 3, E Bldg, 3rd floor,
12550 Jakarta , PUSAT
(tel.: +62 21 780 40405 fax: +62 21 780 40405 e-mail: syalmipvt@yahoo.com)

Dwi ASTUTI (Ms.), Head of Legal Services, Center of Plant Variety Protection and
Agriculture Permit Office, Gedung E Lt 3, Jl Harsono RM No. 3, Ragunan, Jakarta Selatan
(tel.: +62 21 788 40405 fax: +62 21 788 40389 e-mail: bidyankumpvt@yahoo.co.id)

MALAISIE / MALAYSIA / MALAYSIA / MALASIA

Norma binti OTHMAN (Ms.), Director, Crop Quality Control Division, Department of
Agriculture, Level 7, Wisma Tani No. 30, Persiran Perdana, Precinct 4, Federal Government
Administrative Centre, 62624 Putrajaya
(tel.: +603 8870 3448 fax: +603 8888 7639 e-mail: norma@doa.gov.my)

Noorazmi YAHYA, Deputy Director, Crop Quality Control Division, Department of
Agriculture, Arsa 7, Wisma Tani, Lot 4G2, No. 30, Persiaran perdana, Presint 4, 62624
Putrajaya
(tel.: 603 8870 3453 fax: 603 8888 7639 e-mail: noorazmi@doa.gov.my)

MYANMAR / MYANMAR / MYANMAR

Tin HTUT, Director cum Head Breeder, Rice Research Division, Department of Agricultural
Research, Yezin, Nay Pyi Taw
(tel.: 95 67 416552 fax: 95 67 416531 e-mail: tinhtutagri@gmail.com)

Htein LIN, General Manager, Seed Division, Myanmar Agriculture Service, Building 15, Nay
Pyi Taw
(tel.: +95 67 410492 fax: +95 67 416535 e-mail: tinhtutagri@gmail.com)

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO / LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC
REPUBLIC / DEMOKRATISCHE VOLKSREPUBLIK LAOS / REPÚBLICA
DEMOCRÁTICA POPULAR LAO

Salongxay RASABUG, Technical Officer, Department of Agriculture, Ministry of
Agriculture and Forestry, Lane Xang Ave., P.O. Box 811, Vientiane
(tel.: +856 21 412350 fax: +856 21 412349 e-mail: salongxay@hotmail.com)

RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE / UNITED REPUBLIC OF TANZANIA /
VEREINIGTE REPUBLIK TANSANIA / REPÚBLICA UNIDA DE TANZANÍA

Patrick NGWEDIAGI, Registrar, Plant Breeders' Rights Office, Ministry of Agriculture,
Food Security and Cooperatives, P.O. Box 9192, Dar es Salaam
(tel.: +255 22 2861404 fax: +255 22 286 1403 e-mail: ngwedi@yahoo.com (private))

Haji Hamid SALEH, Director, Agricultural Research, Ministry of Agriculture and Natural
Resources, Zanzibar (e-mail: hajisaleh76@yahoo.co.uk)

THAÏLANDE / THAILAND / THAILAND / TAILANDIA

Jaruwan CHARTISATHIAN (Ms.), Director, Plant Variety Protection Division, Department
of Agriculture, Phochakorn Building, 50 Phaholyothin Road, Ladyao, Chatuchak, 10900
Bangkok
(tel.: +66 2 940 7214 e-mail: jaruwan_char@hotmail.com)

Chutima RATANASATIEN (Mrs.), Senior Agricultural Scientist, Plant Variety Protection
Division, Department of Agriculture, Ministry of Agriculture and Cooperatives, Phochakorn
Building, 50 Phaholyothin Road, Ladyao, Chatuchak, 10900 Bangkok
(tel.: +66 2 940 7214 fax: +66 2 561 4665 e-mail: chutima_ratanasatien@yahoo.com)

III. ORGANISATIONS / ORGANIZATIONS / ORGANISATIONEN /
ORGANIZACIONES

ASSOCIATION FOR PLANT BREEDING FOR THE BENEFIT OF SOCIETY
(APBREBES)

François MEIENBERG, Collaborator, Berne Declaration, P.O. Box, 8026 Zürich , Suisse
(tel.: +41 44 277 7004 fax: +41 44 277 7001 e-mail: food@evb.ch)

EUROPEAN COORDINATION VIA CAMPESINA (ECVC)

Anne Charlotte MOY (Ms), European Coordination Via Campesina (ECVC), 18, rue de la
Sablonnière, 1000 Bruxelles , Belgique
(tel.: +32 2 217 3112 fax: +32 2 218 4509 e-mail: anne-charlotte@semencespaysannes.org)

CROPLIFE INTERNATIONAL

Michael ROTH, Intellectual Property Consultant, 4393 Westminster Place, E2NA, 63108 St.
Louis , MO, United States of America
(tel.: +1 314 210 1832 e-mail: seed.law@gmail.com)

COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE DES OBTENTEURS DE PLANTES
ORNAMENTALES ET FRUITIÈRES DE REPRODUCTION ASEXUÉE (CIOPORA) /
INTERNATIONAL COMMUNITY OF BREEDERS OF ASEXUALLY REPRODUCED
ORNAMENTAL AND FRUIT VARIETIES (CIOPORA) / INTERNATIONALE
GEMEINSCHAFT DER ZÜCHTER VEGETATIV VERMEHRBARER ZIER- UND
OBSTPFLANZEN (CIOPORA) / COMUNIDAD INTERNACIONAL DE OBTENTORES
DE PLANTAS ORNAMENTALES Y FRUTALES DE REPRODUCCIÓN ASEXUADA
(CIOPORA)

Edgar KRIEGER, Secretary General, International Community of Breeders of Asexually Reproduced Ornamental and Fruit-Tree Varieties (CIOPORA), Postfach 13 05 06, 20105 Hamburg , Germany
(tel.: +49 40 555 63702 fax: +49 40 555 63703 e-mail: info@ciopora.org)

INTERNATIONAL SEED FEDERATION (ISF)

Marcel BRUINS, Secretary General, International Seed Federation (ISF), 7, chemin du Reposoir, 1260 Nyon , Switzerland
(tel.: +41 22 365 4420 fax: +41 22 365 4421 e-mail: isf@worldseed.org)

Eric DEVRON, Directeur général USF, Union française de Semences, 17, rue du Louvre, 75001 Paris , France
(tel.: +33 1 53009930 e-mail: eric.devron@ufr-asso.com)

Christiane DUCHENE (Mrs), Regulatory Affairs, Limagrain, BP 1, 63720 Chappes
(tel.: +33 473 634083 e-mail: christiane.duchene@limagrain.com)

Stevan MADJARAC, Global PVP Manager, Monsanto Company, 800 N. Lindbergh Blvd, Mail Zone E1NA, St. Louis , MO 63167, United States of America
(tel.: +1 314 6949676 fax: +1 314 6945311 e-mail: stevan.madjarac@monsanto.com)

EUROPEAN SEED ASSOCIATION (ESA)

Szonja CSÖRGÖ (Mrs), Manager, Intellectual Property & Legal Affairs, European Seed Association (ESA), 23, rue du Luxembourg, 1000 Bruxelles , Belgique
(tel.: +32 2 7432860 fax: +32 2 7432869 e-mail: szonjacsorgo@euroseeds.org)

SEED ASSOCIATION OF THE AMERICAS (SAA)

Diego A. RISSO, General Secretary, Seed Association of the Americas (SAA), Rondeau 1908 - Esc. A, CP:11800, Montevideo, Uruguay
(tel.: +598 2 9291565 fax: +598 2 9291565 e-mail: drisso@saaseed.org)

IV. BUREAU DE L'OMPI / OFFICE OF WIPO /
BÜRO DER WIPO / OFICINA DE LA OMPI

Rolf JÖRDENS, Special Advisor, Global Issues Sector

Christophe MAZENC, Head, Global Database Section, Global Information Service

Lili CHEN (Ms.), Software Developer, New Service Development Unit, Global Databases Section, Global Information Service

Glenn MAC STRAVIC, Senior Analyst-Programmer, Brand Database Unit, Global Databases Section, Global Information Service

José APPAVE, Senior Service Data Administration Clerk, Data Analysis and Administration Unit, Global Databases Section, Global Information Service

V. BUREAU / OFFICER / VORSITZ / OFICINA

Lü BO, Chair

Martin EKVAD, Vice-Chair

VI. BUREAU DE L'UPOV / OFFICE OF UPOV /
BÜRO DER UPOV / OFICINA DE LA UPOV

Peter BUTTON, Vice Secretary-General

Raimundo LAVIGNOLLE, Director

Julia BORYS (Mrs.), Senior Technical Counsellor

Yolanda HUERTA (Mrs.), Senior Legal Officer

Fuminori AIHARA, Counsellor

[L'annexe II suit/
Annex II follows/
Anlage II folgt/
Sigue el Anexo II]

INTERVENTION DE LA DÉLÉGATION
DE LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE

Monsieur le Président,

À l'heure actuelle, l'UPOV compte de nombreux nouveaux membres et l'effectif de ses membres augmentera dans le proche avenir. Le nombre de pays membres de l'Union ayant augmenté, les demandes adressées à l'UPOV en tant qu'organisation internationale, en particulier concernant le système de protection des variétés végétales, seront croissantes. Jusqu'à présent, l'UPOV a fourni de nombreuses informations dans les domaines technique, administratif et juridique aux fins d'harmonisation entre les États membres.

Nous examinons depuis peu la question de la défense des droits d'obtenteur. Ceci signifie que nous pouvons prendre en compte non seulement la protection du droit d'obtenteur par l'examen, mais également la défense de ce droit. Nous avons reçu de plusieurs obtenteurs des demandes visant la rédaction d'orientations concernant l'arbitrage des litiges. Compte tenu des débats sur la défense des droits d'obtenteur, je souhaiterais proposer que soient rédigées des orientations (notes explicatives, questions se posant après l'octroi d'un droit d'obtenteur) en ce qui concerne l'arbitrage des litiges, qui serviront d'orientation, ou toute autre forme éventuelle, en matière de défense des droits d'obtenteur.

Par principe, le règlement est une solution souhaitable en ce qui concerne les litiges commerciaux. Bien que l'arbitrage soit une procédure utile qui souvent conduit à une décision contraignante et définitive, les orientations expriment l'idée que les parties devraient d'abord chercher entre elles à résoudre les litiges commerciaux privés par la voie de la compréhension et de la coopération mutuelle. Je souhaite par conséquent que l'UPOV tente d'établir les orientations en vue de faciliter le règlement de ce type de litiges.

Le résultat de la médiation et de la conciliation est non pas un jugement établissant qui a raison et qui a tort, mais simplement un accord entre les parties. Ces méthodes non contraignantes permettront aux parties de maîtriser tant la procédure que son issue.

À cet effet, le Comité administratif et juridique (CAJ) de l'UPOV établit des orientations en vue non seulement de fournir aux parties la possibilité d'utiliser un large éventail d'instruments qui leur permettent de régler leur litige, mais également de les encourager à les utiliser dans toute la mesure du possible.

Lors de la rédaction des orientations, certains exemples émanant d'organisations d'obteneurs et certains litiges qui surviendront aux échelons national et international pourront y être mentionnés. Les orientations aideront les parties à parvenir à un accord. C'est là une des importantes tâches de l'UPOV en matière de défense des droits d'obtenteur. Je vous remercie.

[Fin de l'annexe II et du document]